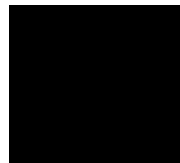


## Retour sur la suppression de la reconnaissance canonique de la Mission Thérésienne

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Diocèses](#), [Église en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

**Date** : 1 août 2022



l'Évêque de Bayeux-Lisieux Mgr **Habert**, a mis fin à la reconnaissance canonique de la Mission Thérésienne, [association](#) fondée en 1975 par le père **Thévenin**, qui invite les enfants et leurs familles à prier pour l'Église, les prêtres et les vocations.

Dans un courrier daté du 16 juillet, l'ancien modérateur de cette association est revenu sur les circonstances de cette sanction et notamment sur

la présentation partielle et partielle de cette décision par le Père **Laurent Berthout**, délégué à l'information du diocèse.

L'ancien modérateur a écrit à Mgr Habert pour lui exprimer sa peine et s'étonner que cette décision soit communiquée par RAR avec une incompréhensible froideur. Il n'a pas reçu de réponse...

Il détaille ensuite les «*problèmes de gouvernance de l'association canonique*» et laisse entendre qu'il ne s'agit que d'un prétexte :

1. les problèmes de gouvernance de l'association canonique ne sont que des manquements administratifs, certes regrettables, mais quelque peu dérisoires pour justifier la suppression de sa reconnaissance. Le décret de Mgr Habert les énumère: non-respect des statuts (non-renouvellement tous les 6 ans des instances dirigeantes), absence de transmission à l'Évêque d'un rapport annuel sur les activités de l'association canonique, absence de transmission des revues à l'autorité épiscopale avant leur impression, revues que les représentants de Mgr Habert ont dit trouver remarquables lors d'un entretien le 4 avril dernier. Cette énumération est exacte : les engagements familiaux et professionnels, joints à de sérieux soucis de santé, n'avaient pas permis d'avoir un comportement suffisamment rigoureux, mais que l'association n'en avait nullement souffert

2. Après plusieurs années de recherche pour trouver un successeur au Père Thévenin, aujourd'hui âgé de 76 ans, l'association avait obtenu l'accord de l'Institut du Christ Roi pour qu'il reprenne les associations canonique et civile Mission Thérésienne. Cette solution a été refusée par Mgr Habert, du fait de l'attachement de ces prêtres à la messe grégorienne...
3. le comportement à l'égard du Conseiller spirituel est qualifié de *misérable*. Il est en effet mentionné qu'il aurait été l'objet de plainte dont il n'a jamais été informé et qui a été «classée sans suite». Mais alors pourquoi en parler, si ce n'est pour tenter de le salir et pour jeter la suspicion sur un prêtre ?

Il s'interroge alors :

Comment ne pas être frappé de cet acharnement de l'autorité de l'Eglise (et cela ne concerne pas que Mission Thérésienne) contre ceux qui, non sans défauts bien sûr, essaient de faire du bien (quelle plus belle action que la défense concrète du sacerdoce), et de son abaissement devant le Monde qui mériterait au contraire combat et courage ?